

*Questions orales*

notre alliée militaire, l'Allemagne, et encore moins notre engagement devant notre collectivité germano-canadienne.

**Des voix:** Bravo!

\* \* \*

**LES TRANSPORTS****LES OCTROIS DE PERMIS AUX FINS DE TRANSPORT À L'AÉROPORT DE TORONTO**

**M. John Bosley (Don Valley-Ouest):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports qui, j'en suis sûr, est au courant des problèmes concernant les octrois de permis aux fins de transport à l'aéroport Malton de Toronto. Le problème découle du fait que les particuliers ne peuvent obtenir de permis.

Voici la question que je voudrais poser au ministre: sait-il que les sociétés qui sont en ce moment les seules à relever de lui et à pouvoir obtenir des permis, obligent leurs chauffeurs, si ces derniers tiennent à leur emploi, à signer des contrats en vertu desquels ils sont tenus d'assumer tous les frais des voitures qu'ils conduisent, les frais d'essence et d'entretien, en plus de payer aux propriétaires la somme rondelette de \$50,000 par contrat, et en outre qu'en vertu de ce contrat les propriétaires des voitures peuvent renvoyer ces employés avec 30 jours de préavis sans leur rembourser un sou du dépôt initial?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, je sais que la situation change d'un aéroport à l'autre, mais qu'en général, un contrat étant signé, ses conditions doivent être appliquées.

**M. Bosley:** Madame le Président, il est vrai que les contrats varient d'un aéroport à l'autre. Il est également vrai, et je suis certain que le ministre le reconnaît, qu'il n'est pas d'usage au Canada d'exiger des Canadiens qu'ils paient pour avoir le droit de travailler.

Ma question supplémentaire est la suivante. S'engagera-t-il à instituer une enquête complète sur les conditions entourant certains des contrats à l'aéroport Malton de Toronto? Sait-il en outre qu'un des conducteurs, Peter Patsiopoulis, qui a essayé de faire clarifier cette clause par les tribunaux, n'a eu aucun succès parce que les tribunaux provinciaux ont refusé d'étudier sa poursuite pour renvoi illégal parce qu'il s'agit d'un permis fédéral. Le ministre s'engagera-t-il en outre à étudier le cas de M. Patsiopoulis et à envisager de lui accorder d'urgence un permis temporaire de façon qu'il puisse continuer à gagner sa vie en tant que Canadien pendant que les tribunaux étudieront la question?

**M. Pepin:** Je le ferai, madame le Président, mais je ne vois rien de particulièrement déplaisant à ce qu'un travailleur fournisse son propre matériel. Beaucoup de gens le font tous les jours.

\* \* \*

**L'ÉNERGIE****LES PRIX DU PÉTROLE—L'IMPOSITION D'UN RÈGLEMENT SI UNE ENTENTE N'EST PAS CONCLUE AVEC L'ALBERTA**

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il y a

quelques instants, le vice-premier ministre a indiqué que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources avait fait une offre à très court terme à la province de l'Alberta avec le consentement du cabinet.

Le ministre a-t-il hier, toujours avec le consentement du cabinet, dit à la télévision que s'il n'y avait pas d'entente le gouvernement fédéral allait imposer un règlement à la province de l'Alberta sur la question des prix du pétrole?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Encore une fois, madame le Président, c'est une question de savoir exactement ce qu'il a dit mais je crois que le ministre répondait à une question hypothétique au sujet de ce qui arriverait s'il n'y avait pas d'entente d'ici la fin de juin et si l'Alberta agissait de façon unilatérale. Je crois que le ministre a indiqué que le Canada serait alors obligé d'envisager de répondre à une action unilatérale de l'Alberta en agissant lui-même de façon unilatérale.

**M. Lambert:** Le premier ministre pense-t-il que le gouvernement fédéral a le pouvoir d'empiéter sur la compétence de n'importe quelle autre province, dont l'Ontario et le Québec, en ce qui a trait à l'exportation de l'énergie électrique, qui constitue également un aspect de la question énergétique dans le pays, et que l'Alberta ne présente un cas particulier que parce que le pillage public est à l'ordre du jour?

**M. Trudeau:** Voilà qui me paraît être davantage un sujet de discussion qu'une question, madame le Président. Toutefois, si le député se renseigne sur un point juridique et constitutionnel, je répondrai bien sûr que oui, la loi est la même pour toutes les provinces: l'Alberta ne fait pas exception.

\* \* \*

**LA CONSTITUTION****LES PRIX DU PÉTROLE—LA DISSOCIATION DES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES**

**Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition):** Madame le Président, j'ai une question pour le ministre de la Justice. Peut-il nous dire si, au cours de ses entretiens avec les chefs des diverses provinces immédiatement après le référendum au Québec, il a obtenu des gouvernements de toutes les provinces productrices de pétrole et de gaz naturel la promesse ferme que la question des prix pétroliers serait dissociée de la question constitutionnelle?

[Français]

**L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social):** Madame le Président, j'ai soulevé le problème et j'ai toujours indiqué clairement aux premiers ministres de toutes les provinces que j'espérais que les droits fondamentaux des Canadiens ne deviendraient pas une chose négociable. Et je crois qu'il en serait très bien ainsi. J'ai soulevé le problème avec chacun des premiers ministres des provinces et ils m'ont indiqué qu'ils n'avaient pas l'intention de négocier des ententes vis-à-vis des ressources et des droits fondamentaux des Canadiens y inclus le fait que nous voulions avoir à l'époque une déclaration sur les principes fondamentaux qui présideraient à l'établissement d'une nouvelle constitution au Canada.